

LA LUTTE DE CLASSES SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

BOURGEOIS ET «BRAS-NUS»

1793-1797

par Daniel GUÉRIN (1904-1988)

Extraits du chapitre 11: «liquidation des hébertistes» (tome 2)

§6 - L'ARRESTATION DE VINCENT ET DE RONSIN

Une troisième escarmouche, celle-ci beaucoup plus grave que les deux précédentes, se produisit à la mi-décembre. Elle fut déclenchée non par Robespierre en personne, mais par les amis de Danton. Ces derniers s'attaquèrent avec une violence inouïe aux hébertistes. Non plus à des comparses douteux comme Proly et Desfieux, mais à des personnages de premier plan, aux hommes mêmes à qui l'on devait la «*sans-culottisation*» de l'armée, à Vincent, le secrétaire général du ministère de la Guerre, à Ronsin, le général en chef de l'armée révolutionnaire qui, à ce moment même, prenait une part active à la répression de l'insurrection lyonnaise.

Le 6 décembre, Philippeaux publia un pamphlet dans lequel il attaquait avec violence le «*bureaucrate Vincent*» et Ronsin. Vers la même époque, il eut, au cours d'un dîner, une très vive altercation avec Vincent qu'il traita, lui et ses amis, d'assassins. Le 12, il dénonça au *Comité de Sûreté générale* la «*faction Vincent*» (1).

Le 17 décembre, à la Convention, Fabre d'Églantine ouvrit le feu contre Vincent et les plébéiens de l'armée révolutionnaire: «*Il est bien étonnant qu'on ait oublié d'appeler votre attention sur un homme qui, depuis qu'il est à la guerre, a fait plus de mal que Roland lui-même n'en a fait pendant tout le temps de son ministère, qui partout parle en maître et partout se fait obéir, qui a à ses ordres des clubs de coupe-jarrets..., des clubs qui sont la terreur des quartiers environnants...*». La Convention décréta l'arrestation de Vincent, Ronsin et Maillard. La coupe fut pleine lorsque l'éminence grise de Robespierre, Georges Couthon, s'associa aux dantonistes, traita les plébéiens d'«*hommes dangereux*» et prononça ces paroles: «*N'en doutez pas, toutes les mesures ultra-révolutionnaires prises par les hommes qui vous sont dénoncés ne tendent qu'à arrêter le véritable mouvement révolutionnaire pour organiser la contre-révolution, ou quelque mouvement particulier à la faveur duquel ils puissent s'emparer du pouvoir...*» (2).

Le même soir, aux *Jacobins*, les dantonistes et Couthon associés poursuivirent l'attaque. Dufourny re-

(1) *Philippeaux... au Comité de Salut public*, 16 frimaire an 2, B.N., 8°Lb41/3570; - *V. d'Aubigny... à Philippeaux*, 27 frimaire an II, B.N., 8°Lb41/931; - Herlaut, op. cit., 2, 66-8, 73-5.

(2) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 18, 695.

procha vivement à Vincent d'avoir tenté de contrebalancer le pouvoir du *Comité de Salut public* par celui du *Conseil exécutif* au sein duquel les plébéiens dominaient. Couthon ayant annoncé à la *Société* qu'un décret rendu le jour même mettait en état d'arrestation Vincent, Ronsin et Maillard, Bourdon (de l'Oise) observa que Ronsin était présent dans la salle. Il réclama l'exécution de la loi. La *Société* recommença l'opération qui avait coûté la liberté à Jacques Roux (2bis), à Claire Lacombe (2ter). Elle vota «avec empressement» ce qu'on lui demandait. Elle referma le déclic de la souricière sur Ronsin. En fin de séance, Fabre d'Églantine osa reprocher à Vincent d'avoir poursuivi avec acharnement le général réactionnaire Custine et prétendit que, ce faisant, il avait agi pour le compte de l'Angleterre (3). La destitution de Custine, son renvoi au *Tribunal révolutionnaire* étaient un des titres de gloire de Vincent et des plébéiens hébertistes. Que quelqu'un, aux *Jacobins*, pût maintenant, sans susciter l'indignation, présenter comme un crime un acte aussi méritoire, ce simple fait permet de mesurer à quel point le rapport des forces s'était modifié en faveur de la réaction.

De toute évidence, ces arrestations ne pouvaient avoir été décidées sans le consentement de Robespierre. Elles portaient sa griffe. Ce fut en vain que, quelques jours plus tard, il essaya de se disculper: «*Quels sont donc, s'écria-t-il, le 23 décembre, aux Jacobins, ces soupçons qu'on répand depuis quelques jours? On se plaint de certaines arrestations, on voudrait faire croire qu'elles sont l'ouvrage d'un homme. Non, ne le croyez pas! Elles avaient été discutées dans le Comité de Salut public et de Sûreté générale, et l'opinion nationale s'était formée...*» (4). Ce démenti sonnait comme un aveu. D'ailleurs, Robespierre se démasqua, quelques jours après, le 27, en signant de sa main, en même temps que Barère, l'ordre d'arrestation d'un certain Théodore Gérard; celui-ci avait répandu dans les sociétés populaires une brochure dans laquelle il prenait avec ardeur la défense de son ami Vincent et prédisait que, si les calomnies de Bourdon et de Fabre restaient longtemps impunies, bientôt tous les hommes libres seraient livrés au couteau des assassins (5).

Le rappel de Ronsin, suivi de son arrestation, plongea dans la consternation les sans-culottes de Lyon. Le lendemain 18, l'un d'eux, Gaillard, se suicida. Gaillard n'était pas n'importe qui. Il avait été l'ami du martyr de la *Commune lyonnaise* Chaliier, exécuté en juillet par les fédéralistes. Il était lié avec l'enragé Leclerc. Il avait souffert de longs mois dans les geôles de la contre-révolution (6). Après la délivrance de Lyon, il était venu à Paris. Il avait apporté aux *Jacobins* une glorieuse relique: la tête de Chaliier. Il était membre de la «*Commission temporaire*» qui dirigeait la répression dans le Rhône (7).

Pourquoi Gaillard se donna-t-il la mort? Nous sommes exactement renseignés sur ce point. La *Commission temporaire* envoya quelques-uns de ses membres faire une enquête au domicile du défunt. Voici leur témoignage, consigné sur le registre de la *Commission*: «*D'après ce qu'ils ont pu savoir et les dernières paroles qu'il a proférées, il a craint que la cause de la liberté ne triomphât pas, ce qui lui a dérangé totalement l'esprit*» (8). Le 23 décembre, aux *Jacobins*, Collot d'Herbois déclara que Gaillard s'était «*tué de désespoir*», non par faiblesse, mais parce qu'il n'avait «*pu résister à l'idée cruelle d'être abandonné par les Jacobins*» (9). Le représentant Javogues, dans une proclamation du 1^{er} février 1794 que nous avons déjà eu l'occasion de citer, invectiva Couthon (et, à travers celui-ci, Robespierre), lui reprochant le modérantisme dont il avait fait preuve à Lyon. Il lui lança entre autres: «*Le vertueux Gaillard, qui tenait le fil de la trame criminelle, qui connaissait ton intimité avec les Gouly, les Gauthier et toute la séquelle des modérantins, craignant pour le salut de sa patrie, s'est suicidé et c'est toi qui es cause de sa mort*» (10). Un ami de Gaillard, l'observateur Soulet, consigna dans son rapport du 26 mars 1794: «*La veille du jour où il s'est donné la mort, il a dit, en présence de plusieurs patriotes, que c'en était fait des patriotes, qu'ils allaient tous être guillotins. On n'ajouta pas foi à cela, parce que l'on croyait que Gaillard avait perdu la tête. Le soussigné, l'un des amis de Gaillard, était présent à cette conversation*» (11). Le même Soulet fit, en vendémiaire an 3, une déposition à

(2bis) Le 5 septembre 1793.

(2ter) Le 16 septembre 1793.

(3) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 563-4.

(4) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 576.

(5) AULARD, *La société des Jacobins*, Actes, 9, 696; - Théodore Gérard à Vincent, B.N., 4°Ln27/8581; Théodore Gérard et sa profession de foi, B.N., Ln27 /8582; mais nous n'avons pas retrouvé la brochure même que cite le général Herlaut (lequel écrit, d'ailleurs, Girard au lieu de Gérard), op. cit., 162-3.

(6) (7) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 470 (19-10-93).

(8) HERRIOT, *Lyon n'est plus*. 3,227, note (*Registre de la Commission temporaire*, fol. 204).

(9) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 19, 43.

(10) MARTEL (comte de), *Étude sur Fouché et le communisme dans la pratique en 1793*, 1873, 470.

(11) CARON, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 6.

la section de police du *Comité de Sûreté générale*. «Gaillard, rapporte le procès-verbal, lui a confié que la contre-révolution était organisée et sur le point de s'effectuer, que les patriotes les plus énergiques allaient être guillotins». L'ami de Chaliier dénonçait, parmi les «chefs du complot», Robespierre (12).

Les historiens, à part Michelet (13), ont un peu tendance à négliger le suicide de Gaillard. Pourtant, il ne s'agit pas d'un quelconque fait divers. Le héros lyonnais avait vu clair dans le jeu de Robespierre, et loin dans l'avenir. Il ne fut d'ailleurs pas le seul. Le 22 décembre, le commissaire du *Conseil exécutif* Gateau écrivait à Daubigny: «C'est le premier échelon pour en venir à l'estimable Bouchotte et à tous les patriotes vigoureux» (14).

Mais les temps n'étaient pas encore mûrs pour le supplice des plébéiens. Les dantonistes et, avec eux, Couthon et Robespierre, avaient dépassé la mesure. Ils avaient brûlé les étapes. L'arrestation des chefs plébéiens stupéfia, atterra les bras nus. Elle leur apparut comme une provocation inouïe. La riposte fut immédiate et énergique. Sous leur pression, le démagogue Collot d'Herbois, revenu en hâte de Lyon, fit entendre une véhémence protestation. Le 21, à la Convention, il lut, sur la situation de «Commune-Affranchie», un rapport courroucé: «On paralysait les hommes énergiques en publiant que la Convention improuvait toutes les mesures rigoureuses. On vous représentait sous des traits de faiblesse et de pusillanimité dont vous êtes incapables: on proclamait le pardon et l'indulgence au moment où vous commandiez à vos commissaires une sévérité inexorable... Le général de l'armée révolutionnaire [Ronsin] était parti de Commune-Affranchie pour se concerter avec le Comité de Salut public sur les demandes qui nous étaient faites par le Midi d'un détachement de cette armée. L'aristocratie, avant son départ, publiait déjà qu'il était mandé à votre barre et, deux heures après son arrivée ici, il fut mis en arrestation. Vous pressentez quel parti les malveillants pourront tirer de cette circonstance... Non, citoyens, vous ne laisserez pas croître ce doute fatal à la chose publique...» (15). Le soir, aux Jacobins, Collot recommença son discours. Il insista sur les graves répercussions qu'aurait l'arrestation de Ronsin: «Vous ne savez donc pas, Jacobins, que cette nouvelle va faire la joie des aristocrates de Commune-Affranchie, qu'elle va jeter la défaveur la plus odieuse sur l'armée révolutionnaire...» (16).

Hébert, les jours précédents, avait quelque peu fléchi sous les attaques combinées des dantonistes et des robespierristes; il se ressaisit. Dans son journal, il écrivit: «Heureusement, foudre, l'intrépide défenseur de la sans-culotterie, le brave Collot d'Herbois, est arrivé pour débrouiller toute l'intrigue. Le géant a paru et tous les nains qui asticotaient les meilleurs patriotes sont rentrés cent pieds sous terre. Il a parlé au Comité de Salut public, à la Convention, aux Jacobins, et il a confondu les intrigants...». Tout en ménageant prudemment Danton et Robespierre, Hébert se risqua à attaquer vivement le numéro 3 du *Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins, pourtant rédigé sous le double patronage de Danton et de Robespierre. C'était une «infamie» de la part de Camille d'avoir dit que Georges Bouchotte était gouverné par Pitt-Vincent. Il s'enhardit également à réfuter les accusations de Fabre. «A qui Fabre d'Églantine fera-t-il croire que Vincent est un contre-révolutionnaire, qu'il a reçu de l'argent de Pitt pour faire périr Custine?» (17).

Électrisés par la fougue de Collot d'Herbois, les mêmes Jacobins qui avaient fait mettre Ronsin sous les verrous revinrent à d'autres sentiments. Ils envoyèrent, le 22 décembre, une députation à la Convention avec une adresse: «La Convention jouissait du glorieux triomphe d'avoir fondé la République... Quelle criminelle intrigue vient l'arrêter dans sa carrière?... La stupeur s'est emparée des esprits, l'audace de l'intrigue s'est accrue. Les modérés sont devenus brûlants... Vous avez été abusés sur des dénonciations controuvées; on vous a surpris un décret d'arrestation contre d'excellents patriotes. Le général de l'armée révolutionnaire a été mis dans les fers sans être entendu... Une nouvelle conspiration se trame... La Société pense que ces deux citoyens [Vincent et Ronsin] sont sans reproches; ils ont été accusés par des hommes qui n'avaient d'autre crime à leur reprocher que d'avoir traversé leurs manœuvres. Nous vous demandons

(12) HERRIOT, *Lyon n'est plus*, 3,227, (A.N. F7/4435, plaq.2).

(13) MICHELET Jules, *Histoire de la Révolution française*, 1847-1853, Édition Bibliothèque de la Pléiade, 2 vol., 1939, 2, 847.

(14) HERLAUT, *Le colonel Bouchotte, ministre de la Guerre en l'an 2*, 1946, 78.

(15) COLLOT d'HERBOIS (J.-M.), Rapport fait au nom du Comité de Salut public sur la situation de Commune-Affranchie, 1^{er} nivôse, B.N. Le38/615, p. 7, 17-8.

(16) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 19, 26.

(17) *Le Père Duchesne*, 5, n°326.

d'ordonner qu'il vous sera fait un prompt rapport sur leur arrestation» (18). Le lendemain 23 décembre, les Cordeliers firent auprès de l'Assemblée une démarche analogue (19).

Ce même 23, Collot d'Herbois, aux *Jacobins*, éleva le niveau du débat; il dégagait la signification politique de l'incident: *«On veut modérer, s'écria-t-il, le mouvement révolutionnaire. Eh! dirige-t-on une tempête? Eh bien! la Révolution en est une. On ne peut, on ne doit point en arrêter les élans... Rejetons donc loin de nous toute idée de modération» (20).*

Les sections les plus avancées de la capitale, les sections ouvrières du faubourg Saint-Antoine firent entendre soudain leur grosse voix. Elles réclamèrent dans une pétition la libération de Ronsin. Le 26, aux *Jacobins*, Robespierre s'en prit aigrement à ce texte: *«Si je voulais entrer dans les détails, je vous prouverais que la pétition faite pour Ronsin, ou qui paraît avoir été faite pour lui, l'a été au contraire pour le perdre. Le but de nos ennemis est de rendre Ronsin suspect en faisant croire que le faubourg Saint-Antoine est disposé à le défendre et à s'armer pour lui» (21).*

Le mécontentement des plébéiens, la brusque entrée en scène des bras nus effrayèrent Robespierre. Il semble que dès cette date il s'attendait à un soulèvement *«hébertiste»*. A la séance des *Jacobins* du 23, Momoro s'était écrié: *«Que les patriotes ne soient point opprimés et tous les républicains, réunis au Comité de Salut public et de Sûreté générale, à la Convention et à la Montagne, défendront la République»*. Reprenant la phrase de Momoro, Robespierre lança: *«Voudrait-on faire croire que la Convention opprime les patriotes?... Si jamais une portion du peuple, égarée par quelques hommes, voulait faire la loi à la Convention..., nous saurions montrer le courage de vrais républicains... et nous attendrions la mort sur nos chaises curules» (22)*. Camille Desmoulins, dans son journal, fit ce commentaire: *«Nous savons que les scélérats méditent un 31 mai contre les hommes les plus énergiques de la Montagne. Déjà Robespierre en a témoigné ses pressentiments aux Jacobins» (23).*

Dans la circulaire interprétative du décret du 4 décembre qu'il avait envoyée aux tribunaux militaires, Billaud-Varenne avait dénoncé les *«hommes vils... qui ne voient dans la Révolution qu'un moyen de bâtir un pouvoir ou une fortune...»*. *«Ils n'attendent qu'un chef, qu'un moment... Ce sont eux qui outrent le langage du patriotisme, afin de le précipiter sur l'écueil voilé par l'exagération...» (24)*. Le 6 janvier 1794, le Comité envoya un long questionnaire à chaque district; il demandait entre autres: *«Y existe-t-il de ces faux patriotes qui, par l'exagération extraordinaire de leurs principes, veulent en imposer au peuple, soit pour obtenir des places, soit pour l'égarer sur le compte des amis constants et imperturbables de la Révolution, et faire triompher par des écarts la cause de la tyrannie? Dans ce cas, désignez ces faux républicains» (25).*

(18) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 19, 32.

(19) Réimpression de l'ancien *Moniteur*, 19, 34.

(20) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 574.

(21) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 583.

(22) AULARD, *La société des Jacobins*, 5, 577.

(23) *Vieux Cordelier*, 88, n°5, 25-12-93, en réalité 5-1-94.

(24) AULARD, *Actes*, 9, 182.

(25) COCHIN, *Actes*, 2, 145 (art. 26).